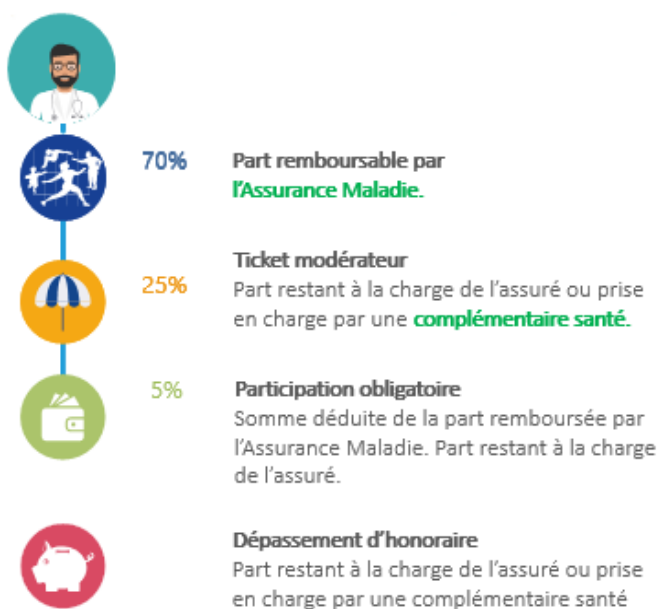


Bonjour à toi jeune étudiant !

Tu débarques prochainement sur le sol français afin de commencer ou poursuivre ton cursus scolaire. Nous allons te guider sur les quelques choses à savoir pour préparer au mieux ton arrivée.

Avant d'arriver en France, bien préparer son départ est important. Cette lettre devrait permettre d'éclaircir tous ces points et te permettre de souscrire aux assurances obligatoires pour ton inscription.

LE SYSTÈME DE SANTÉ FRANÇAIS



La Sécurité sociale est la part remboursée par l'Assurance Maladie. Lorsque l'on habite en France, la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) gère les remboursements des soins : hospitalisation, médecin, pharmacie. Elle rembourse entre 15 % et 70 % des frais de santé selon les cas.

Il existe la carte Vitale qui permet aux usagers résidant en France de pouvoir recevoir les remboursements de la Sécurité sociale directement sur leur compte bancaire. Sinon il suffit d'envoyer une feuille de soin et une ordonnance complétée par le médecin (s'il y a des médicaments) à son centre de Sécurité sociale pour bénéficier du remboursement.

LA CPAM

La CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) est le centre de Sécurité sociale de tous les étudiants et personnes salariées. Elle te permet d'être remboursé à 70 % de tes frais de santé.

Il te faut donc effectuer des démarches pour demander à être rattaché à un centre d'assurance maladie.

Attention ces démarches sont longues, elles peuvent prendre entre 1 et 2 mois. Assure-toi donc d'avoir une couverture santé telle que l'IWIF (voir plus bas) en attendant d'être bien couvert.

DÉMARCHES

Dès la rentrée 2018, l'inscription à l'Assurance Maladie des nouveaux étudiants étrangers se fera à travers un site internet dédié :

etudiant-etranger.ameli.fr

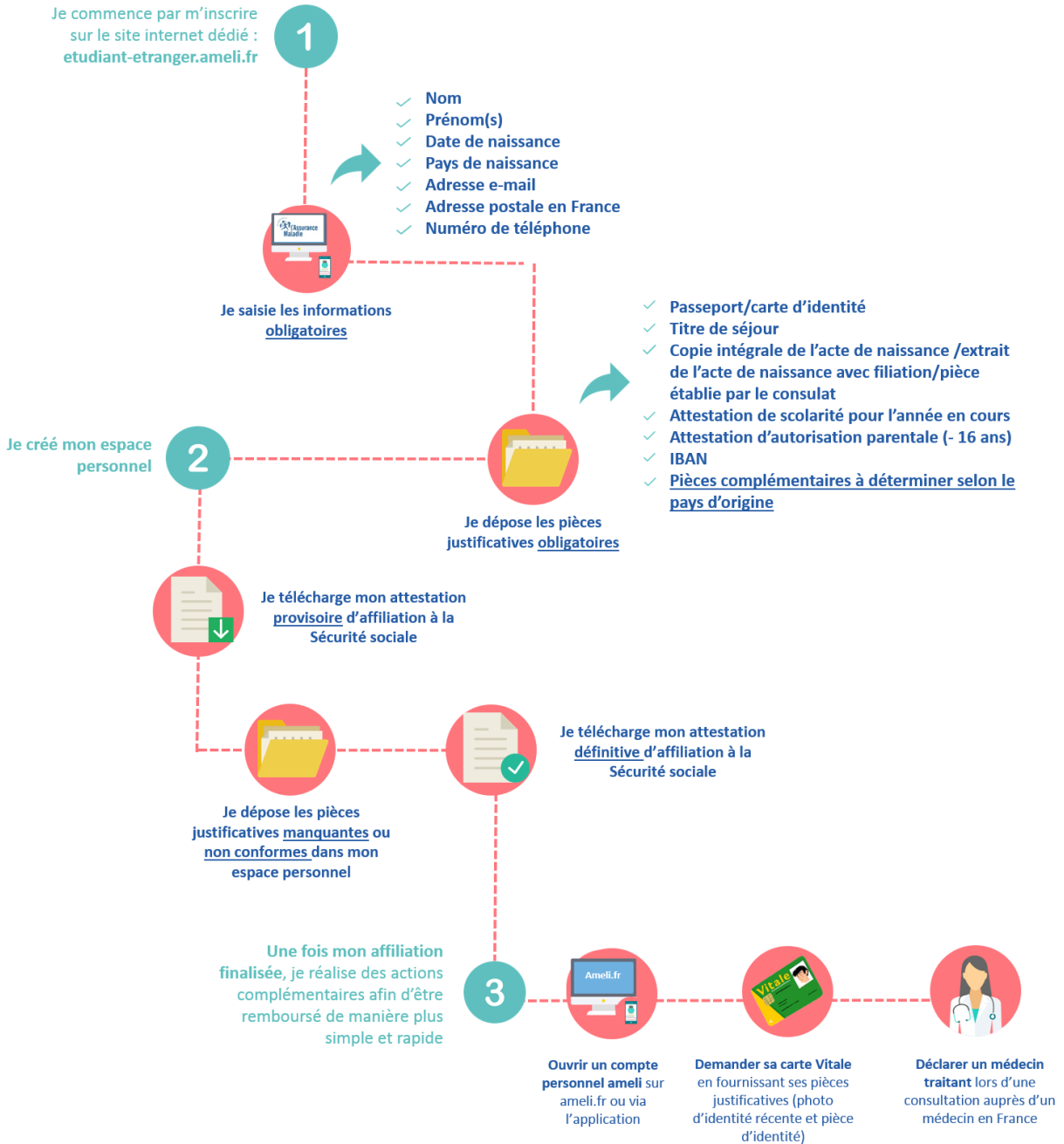
Cette démarche est à effectuer obligatoirement une fois arrivé sur le territoire, et après le paiement de la cotisation « vie étudiante » auprès du CROUS et de l'inscription auprès de l'établissement d'enseignement supérieur.

Ce site internet dédié, disponible en français et en anglais, constituera un espace de dialogue privilégié entre les étudiants étrangers et l'Assurance Maladie.



Pour m'inscrire à la Sécurité sociale en France...

Je renseigne mes informations et dépose mes pièces justificatives sur le site dédié !



LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

La complémentaire santé permet d'être mieux remboursé. Après avoir reçu 70 % de la part Sécurité sociale, la complémentaire santé vient compléter le remboursement de celle-ci.

Elle est indispensable car elle permet de te couvrir et de te protéger financièrement en cas d'accident car elle est là pour rembourser des frais parfois élevés et qui sont peu remboursés par la Sécurité sociale.

Je me fais une entorse à la cheville ...

Je me soigne pour un total de **123[€]₉₂** :



+



+



+



Médecin traitant

25 € remboursés à 70 % par la Sécurité sociale.

Radiologie

25,92 € remboursés à 70 % par la Sécurité sociale.

Orthopédiste

28 € remboursés à 70 % par la Sécurité sociale.

Pharmacie

45 € remboursés entre 30 % et 65 % par la Sécurité sociale.



Je suis couvert par la Sécurité sociale uniquement.

Je paye **55[€]₄₃** de ma poche.

ou



Je suis couvert par la Sécurité sociale + la garantie Pratick de la MEP.

Je ne paye **rien** !

1 : Tarifs et taux en vigueur fixés par l'Assurance Maladie au 08/04/2017.

2 : Hors participations obligatoires qui s'élèvent dans cet exemple à 5,50 €.

Pour consulter toutes nos garanties complémentaires c'est par ici !

<https://www.mep.fr/Complementaires-sante/Bien-choisir-sa-complementaire-sante/Les-complementaires-sante-MEP>

RENTRÉE EN FRANCE 2018

CE QU'IL FAUT SAVOIR QUAND ON EST ÉTRANGER

I-WIF (Insurance When In France)

Effectuer ses démarches en France, cela prend du temps. Il faut donc être vigilant car lorsque vous arrivez sur le sol français vous n'êtes pas assurés en cas de maladie ou d'accident.

L'IWIF a été créé dans ce but. Que ce soit pour une semaine, 15 jours, un mois ou plus, IWIF couvre les frais de santé jusqu'à 90 % de vos frais réels ! Un bon moyen de se protéger en attendant son affiliation à la Sécurité sociale.

Il existe deux types de garanties avec des prix adaptés en fonction du forfait choisi :

Prise en charge

	Taux de remboursement	Plafonds de garantie
Médecine hospitalière	70% des frais réels	30 000 €
Médecine courante hors hospitalisation		
Frais dentaires d'urgence		150 €
Frais ophtalmologiques d'urgence		
Séjour temporaire monde entier	Garantie non incluse	

	Taux de remboursement	Plafonds de garantie
Médecine hospitalière	90% des frais réels	80 000 €
Médecine courante hors hospitalisation		
Frais dentaires d'urgence		150 €
Frais ophtalmologiques d'urgence		
Séjour temporaire monde entier	30 000 €	

Garantie **SCHENGEN 70**

Tarifs

	15 jours	1 mois	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
Étudiants (de 16 à 40 ans)	25,00€	40,00€	90,00€	180,00€	270,00€	360,00€
- 21 ans	30,00€	40,00€	90,00€	180,00€	270,00€	360,00€
20 ans à 60 ans	45,00€	60,00€	153,00€	288,00€	405,00€	504,00€
60 ans et plus	60,00€	80,00€	204,00€	384,00€	540,00€	672,00€

Tarifs au 01/01/2018. Souscription pour une durée ferme de 15 jours, 1 mois, 3 mois, 6 mois, 9 mois ou 12 mois.

Garantie **SCHENGEN 90**

	Pour 15 jours	Par mois
Étudiants (de 16 à 40 ans)	30,00€	48,00€
- 30 ans	45,00€	60,00€
30 ans à 50 ans	70,00€	95,00€
50 ans à 70 ans	108,00€	145,00€

Tarifs au 01/01/2018. Souscription pour une durée ferme de 15 jours à 12 mois.

I-WIF – Ce qui est inclus

Les garanties IWI-F contiennent en plus :

- Rapatriement dans le pays de domicile
- Envoi médecin hors pays de domicile
- Retour anticipé en cas de décès ou hospitalisation d'un membre de la famille
- Rapatriement en cas de décès
- Caution pénale
- Frais d'avocats
- Informations et conseils médicaux
- Avance de fonds en cas de perte ou vol des effets personnels
- Assistance psychologique en France (cause liée au séjour dans le pays étranger)
- Responsabilité civile
- Individuelle accident

Pour souscrire demande directement à ton école !

LES ASSURANCES INDISPENSABLES

RESPONSABILITÉ CIVILE

La responsabilité civile couvre en cas de dommage involontaire causé à une autre personne.

Par exemple : Je renverse ma tasse de café sur l'ordinateur de mon ami de classe, l'assurance prend en charge le remboursement de l'ordinateur.

La responsabilité civile de la MEP te permet d'être couvert dans la vie privée, professionnelle mais aussi sportive et lors de la scolarité.

Le plus : elle coûte uniquement 16 € par an !

Pour souscrire c'est par ici : <https://www.mep.fr/Assurances-etudiantes/Mes-assurances-RC-Stage-et-Association/Le-pack-assurances-T-as-Tout>

Lors des inscriptions dans l'enseignement supérieur en France, celle-ci est obligatoire. Il faut alors se munir d'une attestation responsabilité civile lors de l'inscription. Avec la « T'as tout » de la MEP, l'attestation est envoyée par mail sous 48h !

ASSURANCE LOGEMENT

En France, pour se loger, il faut fournir une attestation d'assurance logement qui permet d'être couvert en cas de dégât des eaux, d'incendie ou encore de vol.

Cette assurance est obligatoire, les clés de votre nouveau logement ne vous seront remises que si vous présentez cette assurance.

L'assurance logement de la MEP propose des tarifs très accessibles aux étudiants.



Que vous habitiez un studio, un T2, un T3 ou même en cité U, la MEP vous propose une assurance logement à prix étudiant qui vous couvre en cas de sinistre :

- Dégâts des eaux
- Bris de glace
- Défense - recours
- Catastrophes naturelles
- Incendies
- Responsabilité civile
- Dommages électriques
- Vol et vandalisme¹
- Attentats et actes de terrorisme

Plus d'infos par ici : <https://www.mep.fr/Assurances-etudiantes/Mon-assurance-habitation/Une-offre-adaptee-a-votre-situation>

Toutes les garanties et démarches proposées permettent aujourd'hui d'arriver serein sur le sol français. Pour toute garantie prise à la MEP, les attestations sont envoyées par mail très rapidement et l'école sera informée rapidement de la souscription.

La MEP en partenariat avec les associations étudiantes est présente tout au long de l'année pour accompagner les étudiants dans leur scolarité.

Pour plus d'informations nous concernant, n'hésitez pas à aller visiter notre site internet : www.mep.fr ou à nous appeler au 04 82 545 545.

Bonne arrivée en France !